





INSCRIPTION non prise en charge par le Rectorat de Toulouse Agrégation, CAPES, CAPET, CAPLP, CPE internes enseignants Année 2024

- 1 Copie lisible de la pièce d'identité en cours de validité
- 2 Photo d'identité sauf si inscription à l'INSPE en 2023 2024
- 3 Attestation de la CVEC
- 4 Notification d'admission téléchargeable sur l'application eCandidat autorisant votre inscription à l'Inspé
- 5 Numéro INE, attribué par le dernier établissement fréquenté, pour les publics ayant effectué au moins une inscription depuis 1994-95 dans un établissement français de d'enseignement supérieur.
- 24 heures après l'inscription administrative en ligne et la création et/ou l'activation de votre compte ENT, le certificat d'inscription et le justificatif de paiement sont téléchargeables.

8888

Le dossier complété en ligne est contrôlé administrativement dans les jours suivants et au plus tard à la rentrée de septembre. A l'issue de ce contrôle :

- Si première inscription en 2024, une carte MUT vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT toujours valide, alors la vignette 2024 2025 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, alors la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- *Si carte MUT perdue*, alors suivre la procédure sur le site de l'INSPE : https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : inspe.scolarite@univ-tlse2.fr.

TRES IMPORTANT : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp